Devoir surveillé – Délibérer en Europe et dans le monde : l'Union européenne et l'ONU

Délibérer à vingt-sept entre deux légitimités ; décider dans l'Union : procédure législative, majorité qualifiée, unanimité et consensus ; du droit européen à la loi française : directives, subsidiarité, plusieurs niveaux ; délibérer à 193 : Assemblée générale, Conseil de sécurité et droit de veto ; une délibération mondiale entre consensus et blocages ; réformer l'ONU.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Emc Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Connaître les règles de la délibération ★★ *(4 pts)*

Répondez à chaque question en quelques lignes rédigées, avec au moins un exemple précis ou un article.

a) Distinguez le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission : qui y siège, que fait chacun dans la délibération ? (1 pt)

b) Définissez la majorité qualifiée au Conseil de l'UE et citez deux domaines où l'unanimité subsiste. (1 pt)

c) Distinguez consensus et unanimité, à l'aide d'un exemple. (1 pt)

d) Expliquez la règle de vote du Conseil de sécurité sur les questions de fond. (1 pt)

Exercice 2 – Étude de cas : le règlement sur l'intelligence artificielle ★★★ *(4 pts)*

Document. Chronologie de l'adoption du règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle, d'après le Journal officiel de l'Union européenne (2024). 21 avril 2021 : proposition de la Commission européenne. 6 décembre 2022 : le Conseil de l'UE adopte sa position. 14 juin 2023 : le Parlement européen adopte sa position de négociation. 9 décembre 2023 : accord provisoire entre Parlement et Conseil, négocié en trilogue avec la Commission. 13 mars 2024 : vote du Parlement européen. 21 mai 2024 : approbation par le Conseil de l'UE. 12 juillet 2024 : publication au Journal officiel.

a) Quelle institution est à l'origine du texte ? Pourquoi ? (1 pt)

b) Montrez que ce texte est adopté selon la procédure législative ordinaire. (1 pt)

c) Qu'est-ce qu'un trilogue ? Quel rôle a-t-il joué ici ? (1 pt)

d) Trois ans entre la proposition et la publication : délibération démocratique ou lenteur excessive ? Argumentez. (1 pt)

Exercice 3 – Lecture d'un vote : la restauration de la nature ★★★ *(4 pts)*

Document. L'adoption du règlement (UE) 2024/1991 sur la restauration de la nature. 22 juin 2022 : proposition de la Commission. 27 février 2024 : le Parlement européen adopte le texte négocié avec le Conseil (329 voix pour, 275 contre, 24 abstentions). Mars 2024 : faute de majorité assurée, le vote du Conseil est retiré de l'ordre du jour. 17 juin 2024 : au Conseil, 20 États votent pour, représentant environ 66 % de la population de l'Union ; 6 votent contre (Finlande, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suède) ; la Belgique s'abstient. La ministre autrichienne de l'Environnement, Leonore Gewessler, vote pour, malgré l'opposition de son partenaire de coalition et des Länder autrichiens. L'Autriche représente environ 2 % de la population de l'Union. Chaque État doit ensuite présenter à la Commission, avant le 1er septembre 2026, un projet de plan national de restauration.

a) Vérifiez que la majorité qualifiée est atteinte le 17 juin 2024. (1 pt)

b) Montrez que le vote autrichien a été décisif. (1 pt)

c) Ce texte est un règlement : qu'est-ce que cela implique ? Montrez que la délibération se poursuit pourtant dans chaque État. (1 pt)

d) Cette décision est-elle légitime ? Discutez. (1 pt)

Exercice 4 – Délibérer à l'ONU face au veto ★★★ *(4 pts)*

Document. La résolution 76/262 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée sans vote le 26 avril 2022, prévoit que le président de l'Assemblée générale convoque une séance officielle dans les dix jours ouvrables suivant l'exercice d'un veto par un ou plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité, afin de débattre de la situation. Le ou les membres permanents auteurs du veto sont invités à prendre la parole en priorité.

a) Quel problème du Conseil de sécurité cette résolution cherche-t-elle à traiter ? Appuyez-vous sur un exemple. (1 pt)

b) Que signifie une adoption « sans vote » ? Pourquoi est-ce significatif ici ? (1 pt)

c) Cette résolution supprime-t-elle le droit de veto ? Justifiez. (1 pt)

d) Montrez que ce texte illustre la tension entre légitimité et efficacité à l'ONU. (1 pt)

Exercice 5 – Argumenter : décider entre États, consensus ou majorité ? ★★★ *(4 pts)*

Vous répondez à la question « Décider entre États : consensus ou majorité ? » en vous appuyant sur des exemples pris dans l'Union européenne et à l'ONU.

a) Expliquez ce que signifient « consensus » et « majorité » entre États, puis posez le problème que soulève le sujet. (1 pt)

b) Montrez ce que le consensus apporte aux États, en vous appuyant sur un exemple daté. (1 pt)

c) Montrez pourquoi la majorité s'est imposée dans certaines institutions, en vous appuyant sur un exemple daté. (1 pt)

d) Concluez : faut-il choisir entre les deux règles ? (1 pt)

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).